

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 12 MARS 2026
COMMUNE DE PROSNES

La réunion a débuté le 12 mars 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MUNIER Francis.

Membres présents :

- ✓ Monsieur GABRELLE Ludovic
- ✓ Madame L'HUILLIER Sylvie
- ✓ Monsieur MOUGNEAU Lionel
- ✓ Monsieur MUNIER Francis
- ✓ Monsieur NOURISSIER Fabrice

Membres absents :

- ✓ Madame DROUET Françoise (absente excusée)
- ✓ Monsieur KESENNE Baptiste

Secrétaire de séance : Monsieur MOUGNEAU Lionel

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
- Délibération Compte Financier Unique 2025
- Délibération affectation du résultat 2025
- Délibération validation des travaux du parking de la salle des fêtes
- Délibération désignation des membres du bureau de l'AFAFE
- Questions diverses

Approbation du procès verbal du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 a été approuvé à la majorité des membres présents.

2026_01 - Délibération Compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Lionel MOUGNEAU a été désigné comme président de séance, le Maire devant quitter la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu le Compte Financier Unique (CFU), transmis par la DDFIP, Considérant que le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	0	4	0	0	1

Décide :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	223 233.46€	371 893.09€	+ 148 659.63€
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			+ 313 198.30€
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			+ 461 857.93€
Section d'investissement	Réalisations de l'année	326 750.07 €	73 985.97 €	-252 764.10€

	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			+ 273 025.59€
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+ 20 261.49 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0€	0€	0€
	Investissement	120 000€	0€	120 000€
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				-99 738 .51€

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits (états à joindre à la présente délibération),
- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa publicité.

2026_02 - Délibération affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable, après avoir approuvé le 12 mars 2026 le compte financier unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 461 857.93 € et un excédent d'investissement de 20 261.49 € fait apparaître :

Un solde d'exécution global de : 20 261.49 €

Un solde de reste à réaliser de : - 120 000 €

Soit un besoin de financement de : 99 738.51 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026.

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2026 le résultat suivant :

Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 20 261.49 €

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 362 119.43 €

Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 99 738.51 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	0	5	0	0	0

Approuve à la majorité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2025.

2026_03 - Délibération validation des travaux du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise STPE pour la réalisation d'une plateforme de stationnement à la salle des fêtes suite au remembrement.

Celle-ci facilitera l'accès des véhicules se rendant à la salle des fêtes.

Le montant HT des travaux est de 33 340 €.

Après en avoir délibéré,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	0	5	0	0	0

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer ce devis et à engager les travaux.

2026_04 - Délibération désignation des membres du bureau de l'AFAFE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les membres du bureau de l'association foncière, conformément à l'article 10 des statuts.

Le nombre des membres du bureau désignés par le Conseil Municipal susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 10 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que la ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées les extensions du remembrement).

Les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- Monsieur Alexandre APPERT-COLLIN
- Monsieur Gérald LAMBERT
- Monsieur Cédric DESPIC
- Monsieur Hervé MACHET
- Monsieur Romain HACHETTE

Pour sa part, après en avoir délibéré,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	0	5	0	0	0

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- Monsieur Patrick CHARPENTIER - Ferme Modlin – 51450 BETHENY
- Monsieur Daniel GAUTHIER – 25 rue de Montoisson – 51400 PROSNES
- Monsieur André BARBIER – 15 rue des Moulins – 51400 PROSNES
- Monsieur Lionel AUBERT – 2 rue de la Tour – 51360 VAL DE VESLE
- Monsieur Laurent KESENNE – 3 rue du Nouveau Quartier – 51400 PROSNES

- Questions diverses

Choix de la teinte et du texte de la Plaque commémorative qui sera placé sur le mur de l'ancien bar de PROSNES tenu par Mme Paulette HAUGUEL.

La teinte choisie est argentée et le texte celui proposé par le défunt Mr Rémy AUBERT.

Le texte et le modèle de plaque choisi sera présenté par Mr Ludovic GABRELLE aux propriétaires du 6 grande rue pour approbation avant sa réalisation et sa pose.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur MOUGNEAU Lionel
Secrétaire de séance



Monsieur MUNIER Francis,
Maire

Le Maire,
Francis MUNIER

